

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'entériner la mise à la disposition de l'Association "Club de Prévention" d'un terrain bâti situé au Chaudron (ex-terrain MAUREAU H.).

Cette mise à la disposition a fait l'objet d'un bail portant sur une durée de 2 années pour le prix symbolique de 1 franc compte-tenu du but social poursuivi par cette Association qui est, je vous le rappelle, de mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes dans l'ensemble de la cité du Chaudron, où le phénomène d'inadaptation est particulièrement développé.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

L'APC nous a formulé cette demande en plusieurs fois. Cette association créée en 1973, a pour but de mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des Jeunes de la cité. Mais ces buts ne sont que partiellement atteints.

M. CHANE KUNE - Monsieur le Maire, nous serait-il possible de contrôler l'entretien des maisons que nous mettons à la disposition des associations ?

LE MAIRE - C'est une idée intéressante. Jusqu'à maintenant, nous n'avions pas prévu une telle clause.

M. GERARD - Monsieur le Maire, c'est une association qui semble faire du bon travail. La Municipalité est représentée au Conseil d'Administration par M. LICHARDY et moi-même. Mais, cette association n'utilisant pas le local à temps plein, pourra le laisser à d'autres besoins existants dans le secteur. Cette réserve a d'ailleurs été émise par les Commissions.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport et formule le vœu que l'entretien du local soit effectué de façon correcte et que ce local soit laissé partiellement à d'autres associations.

M. BOURNIS - Je voudrai intervenir au sujet de l'inauguration de l'Hôtel Méridien. J'aimerais rappeler à la Direction du Méridien que si cet hôtel a pu être construit à Saint-Denis, c'est grâce à la Municipalité, malgré une forte opposition et c'est grâce aussi au don par la Municipalité de la rue Doret et de l'utilisation de la Place Sarda-Garriga. Je suis très étonné de constater que le Conseil Municipal n'a pas été convié à cette inauguration.

Je lui rappelle également que le Conseil Municipal est la première personne d'une ville et qu'à des invitations provoquées, personnellement je ne réponds pas.

000015

LE MAIRE - Je suis intervenu moi aussi auprès du Méridien et d'après eux les invitations émanaient du Directeur parisien. Je reconnais qu'ils ont fait là une grave erreur. Néanmoins, j'aimerais rectifier une chose et dire que la rue Doret a été achetée et que la place Sarda-Garriga est en location.

M. DUPUIS - Comme il y a eu intervention aussi bien de la part de M. DEBRE que du Maire, il serait bon que nous y allions tous.

M. BOURHIS - Je remarque qu'à toutes les inaugurations, le Conseil Municipal n'est pas invité. Et pour moi, la meilleure façon de protester est de ne pas s'y rendre.

LE MAIRE - Chacun est libre de répondre favorablement ou non à cette invitation. Mais, je vous signale par ailleurs que le Conseil Municipal n'est pas non plus nombreux à des manifestations telles que dépôt de gerbe, etc.

M. BOURHIS - Il en a été de même lors de l'arrivée du Préfet à Gillot. Le Conseil Municipal étant membre de droit des Corps Constitués, n'avait pas été convié à la réception.

LE MAIRE - Je ne pense pas que le Conseil Municipal soit membre des Corps Constitués. Je me renseignerai auprès de la Préfecture.

Dr GERARD - Je reviens à la question du Méridien. Je suis un peu mal placé pour parler de cette affaire, étant donné que j'étais contre l'emplacement choisi. Je suis du même avis que mon Collègue BOURHIS et je pense moi aussi que la Municipalité a fait un très gros effort pour que ce complexe hôtelier puisse s'implanter dans cette zone. En agissant ainsi, nous défendons le Conseil Municipal.

M. DE BALBINE - A propos du service de terrassement, j'aimerais préciser aux élus, lorsqu'ils demandent un engin, d'indiquer la nature et le lieu du chantier ainsi que la durée d'utilisation.

x

x

x

M. NANDO - En ce qui concerne le Mail du Chaudron, serait-il possible de mettre à la disposition de l'OMS un local ?

LE MAIRE - Il y aura une M. J. C.

LE MAIRE - Pour terminer, je vous rappelle que les recours émis contre nous, lors des municipales, seront examinés le mercredi 25 mai 1977 par le Tribunal Administratif. Nous avons choisi comme avocats, Me MAYER et Me VERGOZ.

Alh
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
à Denis, le 15 juin 1977
Le chef de Bureau délégué
J. LAGOSTÉ